

Compte-rendu de la réunion du Conseil de l'ED EDGE Pays de la Loire

7 novembre 2025 (conseil en visioconférence)

Présents :

Serge BLONDEL (Directeur adjoint ED-Université d'Angers), Ugo DANDO (Représentant doctorants-Nantes Université), Delphine GONIDEC (Représentante doctorants-Université d'Angers), Christine GONZALEZ (Directrice adjointe ED-Le Mans Université), Marianne LEFEBVRE (GRANEM-Université d'Angers), Mouloud TENSAOUT (ARGUMans-Le Mans Université), Hélène TOURIGNY (Gestionnaire ED-Nantes Université), François-Charles WOLFF (Directeur ED-Nantes Université)

Excusés :

Pierre-Alexandre MAHIEU (LEMNA-Nantes Université), Allan MAIGNANT (Personnalité extérieure-Institut technique de l'horticulture), Sébastien MENARD (GAINS-Le Mans Université), Damien ROUSSELIERE (Institut Agro Rennes-Angers), Adeline THEVENIN (Personnalité extérieure-Pays de Mans), Olivier TURA (Personnalité extérieure-Trempo), Natalia VERSHININA (Audencia), Emma WEISS-BLANCHARD (Représentante doctorants-Le Mans Université)

Absents :

Naciba HANED CHASSAGNON (ESSCA)

Invités :

Elise GUILLET (Gestionnaire ED-Université d'Angers), Delphine LANDRON (Représentante collège doctoral Pays de la Loire)

La séance est ouverte à 13h35, avec présentation de l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 20 juin dernier (envoyé par mail)
2. Point sur la rentrée
3. Comité de Suivi Individuel
4. Offre de formation
5. Workshop annuel EDGE
6. Point divers

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 20 juin dernier.

Le compte-rendu du précédent conseil, envoyé en amont, est voté à l'unanimité. Il va être mis en ligne sur le site internet de l'ED EDGE Pays de la Loire.

2. Point sur la rentrée

Modalités d'entrée dans l'école doctorale

Le directeur de l'ED fait un retour sur les modalités d'entrée à l'école doctorale et rappelle les conditions organisation, de procédure, des modalités des contrats doctoraux et des contrats dans lesquels les établissements sont impliqués (cofinancement région, ect.)

Une discussion s'engage sur les modalités d'auditions en distanciel.

Etat de lieux

Les effectifs par site et par année des doctorants sont présentés. Le récapitulatif des inscriptions est présenté ainsi que les modalités de la commission des thèses.

Nous avons accueilli depuis septembre 2025, 4 nouveaux contrats doctoraux (2 au LEMNA, 1 au GRANEM, 1 au GAINS) et 10 nouvelles candidatures qui ont obtenus un avis favorable de la commission des thèses (6 pour Nantes, 2 pour Angers et 2 pour le Mans). Le détail des contrats doctoraux et des candidatures à la commission des thèses sont affichés.

3. Comité de Suivi individuel

Un rappel des règles et du fonctionnement du CSI est fait. La recommandation du collège doctoral souhaite que les écoles doctorales rajoutent dans leur règlement intérieur la possibilité pour le doctorant d'ajouter un 3^{ème} membre avant la réunion du 1^{er} CSI. Les règles de composition du CSI dans le règlement intérieur de l'ED EDGE est tout à fait conforme avec cette recommandation. Le directeur de l'ED a souligné l'importance de diversifier les membres du CSI en incluant des non-spécialistes de la discipline pour éviter les conflits potentiels.

La parole est donnée aux représentants des doctorants sur la perception, l'utilisation des CSI, modalités pratiques et la facilité de mise en œuvre. L'un des représentants a partagé sa perspective positive sur le processus de CSI, notant que l'autoévaluation des compétences était bénéfique malgré le stress, et a soulevé la question de la proximité entre les membres du CSI et la direction de thèse.

4. Offre de formation

L'offre de formation 2025-2026 EDGE Pays de la Loire et Bretagne est affichée, cette offre est en cours de programmation, elle sera mise à jour régulièrement sur le site internet de l'ED EDGE Pays de la Loire. Cette offre de formation comprend des cours sur la conception d'enquêtes, la rédaction d'articles, la construction de revues de littérature, la valorisation de la recherche et les méthodes quantitatives et qualitatives.

La représentante du GRANEM propose de rajouter un Mooc sur la poursuite de carrière post-doctorat appelé Phdoc (<https://phdooc.com/>), qui coûte 50€ par étudiant et est reconnu par certaines écoles doctorales. La direction de l'école doctorale indique que les formations transversales ne sont généralement pas financées par l'école doctorale, mais cela peut être une bonne initiative en raison de son importance pour l'évaluation de l'ED. Le directeur de l'ED va se renseigner auprès du collège doctoral, qui gère cette formation auparavant, et examiner la possibilité de reconnaître l'engagement bénévole des doctorants dans l'association Phdoc dans la grille d'équivalence horaire.

L'équipe a discuté d'une formation organisée par les Bibliothèques Universitaires appelée "animer une séance de café pur" qui permet aux doctorants de lire et inviter des auteurs de livres universitaires, mais cette formation n'est actuellement accessible qu'aux écoles doctorales Angevines, ALL, ECLIS et STT, pas à EDGE. La directrice adjointe du Mans a suggéré d'organiser un séminaire régulier similaire pour tous les doctorants des trois sites, et l'équipe a décidé de contacter les bibliothèques universitaires pour clarifier pourquoi EDGE n'est pas inclus.

La grille d'équivalence des activités de formation doctorale concernant les cours disciplinaires méthodologiques a été modifiée afin de résoudre les ambiguïtés pour les programmes cofondés et pluridisciplinaires. L'équivalence concernée a été intitulée "suivi des cours disciplinaires proposés par l'école doctorale ou le collège doctoral ou un programme doctoral dédié". Les membres du conseil ont convenu que cette modification clarifierait le placement des cours et permettrait d'inclure les programmes de formation spécifiques aux doctorants sans imposer de contraintes disciplinaires spécifiques.

5. Workshop EDGE

Le Workshop annuel EDGE regroupant les deux écoles doctorales EDGE Pays de la Loire et EDGE Bretagne aura lieu cette année le jeudi 28 mai 2025 au Mans, avec des réservations de salles en cours et un thème et conférencier à déterminer. Les doctorants pourront partager des retours d'expérience avec des chercheurs seniors, sans thématique obligatoire spécifique. Les membres du conseil sont amenés à noter cette date dans leurs agendas.

6. Questions et points divers

Futur de l'ED EDGE

L'horizon du prochain contrat quinquennal (2028) est amené à changer. A ce stage, cela n'a pas d'incidence sur l'état actuel de l'ED. Les établissements seront rattachés à des écoles doctorales différentes, des réunions sont prévues début décembre pour discuter de cette transition.

Composition du conseil de l'ED EDGE

La liste des membres du conseil est présentée, en pointant notamment l'absence de représentants du LEMNA et la difficulté de trouver des personnalités extérieures motivées. La directrice adjointe du Mans propose de contacter une collègue du Mans pour remplacer la personnalité extérieure démissionnaire au Mans.

Calendrier

Les dates des prochains conseils de l'année 2025-2026 sont déjà fixées :

- Vendredi 30 janvier 2026 : 13h30-15h30
- Vendredi 26 juin 2026 : 13h30-15h30

Point à l'ordre du jour du prochain conseil

Proposition d'éléments de bilan (notamment sur les trajectoires professionnelles)

En l'absence d'autres points ou de questions diverses, le conseil de l'ED se termine à 15h30.